|  |  |
| --- | --- |
| Mésanger  Vide grenier  Dimanche 22 avril  Le Phénix de 9h00 à 17h00  Cette journée de vente s’adresse **uniquement aux particuliers**.  **L’inscription** **ne sera effective qu’à réception des documents suivants:**  Le bulletin d’inscription dûment complété (voir au verso)  La photocopie resto/verso d’une pièce d’identité en cours de validité  Le règlement de votre emplacement, 10.00€/emplacement de 4 m. linéaires. (chèque libellé à l’ordre de l’association des assistantes maternelles solidaires)  Un parking sera à disposition des exposants à proximité.  Les exposants devront se présenter à l’accueil à partir de 7h30.  Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de casse, vol ou autre préjudice.  En cas de force majeure entraînant l’annulation de la manifestation, les fonds versés seront rendus aux exposants extérieurs sans intérêt et sans que l’exposant puisse exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.  Un café et une part de gâteau seront offerts aux exposants dans la matinée.  **Restauration et rafraîchissements sur place**  **Bonne journée à tous!**  organisé par les assistantes maternelles solidaires  Info : au 06.01.48.19.04 et sonia.marchand0722@orange.fr  Sonia Marchand, 47 rue des Plantis, La Coindière, 44522 Mésanger | MESANGER  Organisateur : Association Assistantes Maternelles Solidaires  Adresse : 34 rue de la quétraye - 44522 Mésanger  Attestation - inscription vide-grenier  personne physique  *se déroulant le* 22 avril 2018 à Mésanger  **Je soussigné(e),**  Nom : Prénom  Né(e) le / / à ville département  Adresse  CP : Ville  Tél : / / / / Email :  Titulaire de la pièce d'identité n°  Délivrée le par la préfecture de  N° immatriculation de mon véhicule :  **Déclare sur l'honneur :**  - ne pas être commerçant(e)  - ne vendre que des objets personnels et usagés ( Article L 310-2 du  code de Commerce)  - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au  cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)  Fait à , le  signature  Ci-joint un règlement de € pour emplacement(s)  Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au  registre pour remise au maire de la Commune d'organisation. |